

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 21 avril 2026

Patrice GAUSSERAND, Maire, Marie MONTELS, Daniel RIBES, Daniel BREIL, Joëlle BERTHOMIEU, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Antony MOUSSU, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Karine DEPETRIS, Laurent SQUASSINA, Virginie PUECH, Eric BAILHE, Virginie SIMON, Bernard ROUQUETTE, Corinne DARMANI, Nicolas AUTHESERRE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Isabelle DURANCEAU, Peggy NOUVIALE, Marie-Thérèse CIGLIANA, Christophe WATTRELOT, Sylvie BAGUELIN, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Thomas DOMENECH

Secrétaire de séance : Jennifer CHEVALIER

A/ INFORMATIONS GENERALES

Informations Générales de Monsieur le Maire sur différents sujets concernant les affaires de la commune.

A la question de Mme BAGUELIN, M. GAUSSERAND répond que le directeur de cabinet se nomme Olivier BENALLOUL et que l'ensemble des élus aura prochainement l'occasion de faire sa connaissance, dans le cadre notamment des commissions municipales.

M. GAUSSERAND fait lecture du communiqué de presse qu'il a rédigé en réaction aux propos tenus par M. AGUERRE lors de la séance du 15 avril :

« Mercredi 15 avril, lors du dernier conseil municipal, Monsieur Jean-Marc Aguerre, élu d'opposition, a tenu des propos qui ont suscité une forte émotion parmi les habitants.

Évoquant le projet de Halle Gourmande place du Griffoul, il a déclaré au nom de son groupe y être opposé sous prétexte qu'on y mangerait du porc et boirait de l'alcool.

Ce qui exclurait une partie de la population y compris certaines communautés, religieuses notamment.

La séquence, toujours en ligne sur la chaîne youtube de la ville, a été vue et relayée des milliers de fois.

Pour la majorité municipale, cette déclaration dépasse très largement le cadre d'un désaccord politique.

Derrière ces mots, il y a une logique qui consiste à opposer les habitants entre eux, à caricaturer nos traditions et à remettre en cause ce qui fait l'identité de Gaillac.

D'ailleurs les réactions ne se sont pas fait attendre.

Acteurs économiques, vignerons, commerçants et habitants ont exprimé leur incompréhension face à des propos jugés violents, provocateurs et d'une certaine manière menaçants.

Faut-il demain interdire la fête des vins ?

Faut-il demander à nos producteurs de se justifier ? Ou peut-être de s'excuser ?

Les membres du groupe majoritaire dénoncent une "dérive".

Les vignerons "un scandale".

Les commerçants "une trahison".

Les habitants "une folie".

De nombreux Gaillacois, y compris parmi les sympathisants de l'opposant systématique ont également fait savoir qu'ils refusaient d'être associés à cette prise de position.

Des membres de la communauté religieuse convoquée malgré elle par ce dérapage, ont exprimé leur inquiétude d'entendre Monsieur Aguerre parler en leur nom.

La municipalité rappelle que la future Halle Gourmande a pour vocation d'être un lieu ouvert, accessible à tous, destiné à valoriser les savoir-faire locaux et à dynamiser le centre-ville. Un lieu pour rassembler et non pour diviser.

Monsieur Aguerre, vous nous dites : " Sortez de Gaillac !"

Comme vous l'avez déjà fait dans le passé vous nous traitez de "ploucs". Vous traitez les Gaillacois de ploucs.

Alors oui, si vous voulez, je suis le Maire d'une ville de ploucs. Mais les gens que vous qualifiez ainsi, quand ils sortent ils disent : "je suis de Gaillac, oui, Gaillac, comme le vin"...

Nous ça nous rend fiers. Vous ça vous fait honte.

Gaillac fait partie de ces villes, encore nombreuses, où l'on attend toute l'année l'heure de nos foires et de nos marchés pour s'y retrouver, partager un verre avec une tranche de saucisson.

On ne fait rien de mal. On fait vivre nos traditions, on profite un peu de la vie et bon sang qu'est-ce qu'on aime ça !

Vive Gaillac !

Mme HARDY revient également sur cette séquence au nom du groupe Juste Gaillac Pour Vous :

« Comme beaucoup d'entre vous nous avons été interpellés par ces propos. Nous sommes à Gaillac, parmi l'un des vignobles les plus anciens de France. Critiquer ce projet, c'est ignorer toute la richesse de notre terroir et de nos traditions. Nous avons ici des viticulteurs, des agriculteurs et de nombreux producteurs locaux qui travaillent dur chaque jour, et en cette période difficile, ils ont besoin de notre soutien, pas de critiques infondées. Le projet des halles, que nous portons aussi sur notre programme, est une belle occasion de valoriser tout ce que nous avons à offrir. Nous soutenons nos producteurs et nous souhaitons montrer que notre ville sait avancer ensemble et dans le respect et l'authenticité. »

I) ADMINISTRATION GENERALE

1° Election des adjoints au Maire

Il est rappelé que, le 28 mars 2026, le Conseil Municipal a fixé à 7 le nombre d'adjoints au Maire de Gaillac.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, qui doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

Liste de Daniel RIBES :

- 1) Daniel RIBES
- 2) Marie MONTELS
- 3) Daniel BREIL
- 4) Joëlle BERTHOMIEU
- 5) Michel CARIVEN
- 6) Jennifer CHEVALIER
- 7) Laurent SQUASSINA

Deux assesseurs sont désignés : MM. Jean MONCERET et Daniel BREIL

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 32
 - c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 3
 - d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du Code électoral) : 5
 - e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 24
 - f) Majorité absolue : 13
- Suffrages obtenus par liste :
Liste de Daniel RIBES : 24

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste qui remporte le scrutin. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

1 ^{er} adjoint	Daniel RIBES
2 ^{ème} adjoint	Marie MONTELS
3 ^{ème} adjoint	Daniel BREIL
4 ^{ème} adjoint	Joëlle BERTHOMIEU
5 ^{ème} adjoint	Michel CARIVEN
6 ^{ème} adjoint	Jennifer CHEVALIER
7 ^{ème} adjoint	Laurent SQUASSINA

Mme DARMANI souhaite rendre hommage aux agriculteurs, et plus particulièrement aux éleveurs qui, comme en Ariège, sont confrontés à de graves difficultés, liées à des politiques sanitaires et commerciales qui leur sont imposées et qu'ils contestent vivement.